PREFECTURE
DE LA GIRONDE

12 JUIL. 2022

Bureau du courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – lundi 04 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de Conseillers absents : 2
- Nombre de procurations : 6
- Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 28 juin 2022

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBÉ Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard		X		GUILBAULT Nicky
DURAND Catherine	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			DURAND Catherine (Arrivée à 19h30)
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel	X			
LUTARD Sandrine		X		FLOIRAC Nicole
ROZE Benjamin	X			
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane	X			
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia		X		FARTHOUAT Jean-Marc

DEL.2022.07.04-006 : Petite enfance : approbation du choix du délégataire pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil collectif et familial « Le Petit Prince »
Rapporteur : Brigitte SAUX

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération DEL. 2021.02.22.006 du 22 février 2022,
- Vu l'avis favorable de la Commission DSP Crèche du 10 juin 2022,
- Vu le rapport de l'autorité responsable de la personne publique délégante sur le choix du délégataire,

Par délibération DEL. 2021.02.22.006 du 22 février 2022, le Conseil Municipal a autorisé le principe du recours à une délégation de service public s'agissant de l'exploitation du multi accueil collectif et familial « Le Petit Prince » sous la forme d'un contrat d'affermage.

A l'appui de ce choix, il a été avancé :

- Les métiers et les compétences spécifiques propres à la petite enfance
- La spécificité en matière de gestion des ressources humaines dans ce secteur d'activité
- La complexité des normes juridiques, sanitaires et sociales propres à ce même secteur d'activité
- Le fait de faire peser sur le délégataire les risques d'exploitation du service délégué
- La recherche d'une meilleure efficience du service rendu à l'usager.

Dans le cadre d'une délégation de service public, la collectivité reste propriétaire des installations, assure les travaux de gros entretien et verse une participation financière en compensation des contraintes de service public mises à la charge du délégataire, et conserve un pouvoir de contrôle sur le service rendu aux usagers.

Le délégataire a l'obligation de gérer le service, d'assurer la relation avec les usagers, de couvrir les charges de petit entretien et de renouvellement courant. Il se rémunère sur l'exploitation du service en percevant la totalité des recettes issues de cette exploitation, à savoir sur les participations financières des familles, les prestations de service versées par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) ainsi que toute autre participation provenant d'autres partenaires.

À ce jour, le multi-accueil « Le Petit Prince » se compose d'une structure d'accueil collectif disposant d'un agrément de 24 places (22 en accueil régulier / 2 en accueil occasionnel) avec une modulation d'agrément le matin et le soir et d'un accueil familial disposant d'un agrément de 6 places.

Conformément aux dispositions régissant la procédure de délégation de service public, un appel à candidature a été publié. A l'issue du délai de remise des candidatures, la commission de délégation de service public a procédé à l'ouverture des plis et a émis un avis favorable à la présentation d'une offre pour les quatre candidats suivants :

- LOISIRS EDUCATION & CITOYENNETE GRAND SUD
- LEA ET LEO
- EPONYME
- CRECHE ATTITUDE

La Ville a ensuite adressé à chacun de ces candidats un document déterminant les conditions tant qualitatives que quantitatives dans lesquelles devaient s'inscrire les prestations et le service à rendre à l'usager.

Au terme du délai de remise des offres seul le candidat suivant a déposé une offre :

- EPONYME

Cette offre a donné lieu à l'élaboration d'un rapport d'analyse par les services de la Ville. Au vu de ce rapport, la Commission de délégation de service public, réunie le 5 mai 2022, a donné un avis favorable pour que des négociations soient engagées avec le candidat.

Ces négociations, menées par l'autorité responsable de la personne publique délégante, se sont matérialisées par une réunion et plusieurs échanges menés avec le candidat et se sont déroulés entre le 18 mai et le 25 mai 2022.

La société EPONYME a été retenue au regard de la qualité de ses réponses sur les points suivants :

- Projet global de la structure :

Le candidat EPONYME propose un projet éducatif complet, riche et innovant qui s'appuie sur les objectifs généraux suivants :

  - Favoriser le continuum éducatif de la naissance à l'âge adulte auprès des jeunes parempuyriens
  - Soutenir la fonction parentale au plus tôt pour favoriser une éducation bienveillante et structurante, éviter le stress parental et favoriser l'engagement de tous les parents, même ceux qui sont aujourd'hui démunis ou perdus
  - Favoriser la connexion des enfants à la Nature et à l'accès à la Culture
  - Favoriser l'accès des familles fragilisées (handicap, insertion, pauvreté...) au multi-accueil

Ce dernier transparaît dans tous les éléments de l'offre. Les valeurs sociales et environnementales mises en avant par le candidat sont transposées au niveau du multi accueil familial. Le projet éducatif est basé sur l'éducation respectueuse, l'intérêt de l'enfant et s'appuie sur le principe de coéducation et sur une vision positive de l'enfant. L'adulte a pour rôle de l'aider à développer son potentiel et lui offrir un cadre pour qu'il puisse se développer. L'éducation à la nature fait partie intégrante du projet. Le projet pédagogique implique pleinement les parents et les professionnels de la petite enfance dans la réussite du développement de l'enfant.

- Relations multi accueil, crèche familiale, Relais Petite Enfance :

Une volonté de répondre au mieux aux besoins d'accueil et de famille est évoquée. Elle passe par une relation de travail et de collaboration quotidienne entre les deux entités.

Le RPE, selon le principe de l'Offre d'Accueil Petite Enfance, est identifié comme le point unique d'entrée des familles concernant leur recherche d'un mode de garde sur la ville. Par ailleurs, des outils communs seront développés afin de répondre aux besoins des familles du territoire.

- Accueil :

La période d'adaptation est identifiée comme un facteur clé du bien-être de l'enfant. Parents et professionnel(le)s sont pleinement impliqués. La directrice et la responsable du RPE travaillent en

coordination afin de répondre aux besoins des familles en particulier lors de situation d'urgence, de rupture de garde ou de familles fragilisées.

- Vie quotidienne :

La vie quotidienne est organisée selon le rythme de l'enfant. L'ensemble des enfants est accueilli sans discrimination.

Le jeu est placé comme activité principale de l'enfant quel que soit son âge, il est source de plaisir, de découverte et de partage. Il permet le développement affectif et social, moteur, cognitif, l'apprentissage du langage, la socialisation et l'autonomie. L'enfant est acteur dans le jeu, il développe sa créativité et son imagination. L'adulte référent ou l'assistante maternelle accompagne l'enfant dans ses apprentissages, pose les limites appropriées et partage avec lui des moments de plaisir. Il s'appuie sur les parents qui sont essentiels pour appréhender au mieux le rythme des enfants. Ces derniers bénéficient d'un rôle prépondérant dans les choix éducatifs et sont associés aux activités du pôle.

Les locaux sont aménagés selon les besoins de l'enfant. L'accueil familial prévoit l'organisation régulière d'ateliers pédagogiques. L'approvisionnement en denrées brutes issues de l'agriculture biologique est garanti à hauteur de 80% (en volume d'achat) dont un maximum en filière locale.

La coordination des structures est assurée par une coordinatrice petite enfance disposant d'une importante expérience. La direction des accueils collectif et familial est assurée par une infirmière puéricultrice et par une éducatrice de jeunes enfants.

Approche managériale pertinente basée sur la prévention et l'implication des professionnel(le)s dans le projet de structure. Les moyens mis en œuvre en matière de maintenance et d'investissement permettent de garantir la pérennité du site. Le développement durable fait partie intégrante du projet développé par le candidat : insertion, choix des équipements, alimentation, entretien, etc.

- Relations avec la municipalité :

La gestion des relations avec la mairie est assurée par la coordinatrice du candidat. Le candidat propose de nombreux outils permettant de valoriser l'engagement de la ville dans le domaine de la petite enfance. Le candidat fait état de plusieurs propositions pour développer les interactions avec la ville : passerelle avec les écoles maternelles, sortie à la bibliothèque de la ville, assister à des représentations Jeune Public à la salle de l'Art Y Show, sortie au marché, créer du lien intergénérationnel avec l'EHPAD.

- Développement durable :

Une volonté de déployer une politique d'achat éthique et durable est évoquée. Elle passerait notamment par des sacs à « linge sale » en tissu lavable à destination des familles. Le développement d'une économie circulaire, de réemploi, de seconde main est envisagé (achat de matériel informatique reconditionné, la création d'armoires à troc / armoire partagée, la mise en disposition des cagettes en bois alimentaire pour les feux de cheminées ou les barbecues ...).

Le contrat prendra effet à compter de sa date de notification prévue le 11 juillet 2022. Il aura une durée de quatre ans.

Le Conseil Municipal
Ayant entendu l'exposé de Madame Brigitte SAUX,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 27
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Approuve** les termes du contrat d'affermage pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil collectif et familial « Le Petit Prince » ;
- **Approuve** le choix de la société EPONYME dont le siège social est sis 87 Quai des Queyries - Bât. C-33100 BORDEAUX en tant que délégataire du service public de la petite enfance ;
- **Autorise** Madame le MAIRE à signer le contrat de délégation de service public sous forme d'affermage pour l'exploitation et la gestion du multi-accueil collectif et familial « Le Petit Prince ».

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 juillet 2022

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

12 JUIL. 2022

Bureau du courrier